

A.POLAT
Société civile immobilière de 100 €
37 RUE DU PAS DES HEURES – 27100 VAL-DE-REUIL
RCS EVREUX 984 050 765

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} Octobre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq,

Le 1^{ER} Octobre,

A 15 Heures,

Les associés, Monsieur Aydin POLAT et Madame Tuba OZDOGAN épouse POLAT, de la société A.POLAT, société civile immobilière au capital de 100 Euros, est présent.

Monsieur Aydin POLAT, préside la séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la président, décide de transférer le siège social du 37 RUE DU PAS DES HEURES – 27100 VAL-DE-REUIL au 537 RUE HELENE BOUCHER - 78530 BUC, et à compter du 1^{ER} Octobre 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

" Le siège social de la société est fixé au 537 RUE HELENE BOUCHER - 78530 BUC. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

En cinq exemplaires originaux.

Aydin POLAT

DocuSigned by:
Aydin POLAT
EB02BE4B944E4E5...